

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine.

Pavillon d'art canadien - Musée des beaux-arts de Montréal

A08-VM-07

Adresse :	3407, rue du Musée
Arrondissement :	Ville-Marie
Lot (s) :	1 340 990
Reconnaissance municipale :	-
Reconnaissance provinciale :	-
Reconnaissance fédérale :	Désigné à titre de lieu historique national du Canada (1998)
Autres reconnaissances :	Secteur significatif de valeur patrimonial exceptionnelle rue Sherbrooke Ouest (entre Atwater et Peel)

Le Conseil émet un avis à la demande de l'arrondissement de Ville-Marie et conformément au *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal*¹ et au *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement*².

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à démolir l'arrière de l'ancienne église Erskine & American United afin d'y construire un nouveau pavillon du musée, sur quatre étages, pour y loger la collection d'art canadien. Un passage sous l'avenue du Musée, reliera ce nouveau pavillon au musée (pavillon Hornstein). L'ancienne église sera restaurée et rénovée et servira comme salle de spectacles alors que le sous-sol sera utilisé à des fins de services et d'expositions.

AUTRES INSTANCES

Un premier projet a été soumis au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, le 19 décembre 2006, au comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme de la Ville, le 12 janvier 2007, et au CPM, le 19 janvier 2007. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a tenu une consultation publique et déposé son rapport le 22 juin 2007.

À la suite de cette consultation, le projet a été présenté au comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme, le 7 septembre 2007.

Il a été vu en révision architecturale par le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement le 4 septembre 2008.

HISTORIQUE DES LIEUX

L'église Erskine & American United est construite en 1893-1894 pour la congrégation presbytérienne Erskine. Son architecte, Alexander Cowper Hutchison, s'inspire de l'œuvre de l'architecte américain Henry Robson Richardson. L'immeuble est représentatif d'une période de grande richesse et se démarque par son architecture et son implantation. En 1938-1939, les architectes Nobbs & Hyde transforment le plan intérieur de l'église en vue de la venue de la congrégation presbytérienne American. L'église se joint à l'église Unie à partir de 1925. Elle ferme définitivement ses portes en 2004. L'achat par le Musée des beaux-arts de Montréal signera la désacralisation du lieu.

L'église est classée A ou *Incontournable* selon l'exercice de hiérarchisation régionale réalisé dans le cadre de l'Inventaire des lieux de culte du Québec, en 2005.

L'avis du CPM (A07-VM-01) émis sur une version antérieure du projet, le 19 janvier 2007, était favorable au changement d'usage mais émettait des réserves au traitement architectural alors proposé.

ANALYSE DU PROJET

L'occupation et la transformation de l'ancienne église Erskine & American United sont régies par un règlement de la ville de Montréal (07-015) adopté le 22 octobre 2007. Le CPM a été saisi de la nouvelle proposition architecturale lors d'une présentation de l'arrondissement de Ville-Marie en présence de représentants de la firme d'architectes Provencher Roy et du Musée des beaux-arts de Montréal, le 6 octobre 2008. L'avis demandé au CPM porte sur la révision architecturale. Toutefois, la question des aménagements extérieurs a aussi été présentée et discutée lors de la rencontre. Aussi, l'analyse qui suit porte sur : (1) l'architecture du nouveau pavillon; (2) la restauration de l'église; (3) les aménagements extérieurs.

1. L'architecture du nouveau pavillon

Les critères d'évaluation du projet compris dans le règlement 07-015 (article 17) prônent l'intégration de l'agrandissement avant tout à son contexte immédiat (l'église et les maisons au Nord) et également aux autres pavillons du musée :

1° La transition entre le volume du sanctuaire conservé et des immeubles résidentiels situés aux 3415 et 3419, avenue du Musée doit être harmonieuse au niveau des hauteurs, de l'implantation, de la disposition des ouvertures et du choix des matériaux;

2° Les caractéristiques architecturales de l'agrandissement de l'ancienne église Erskine & American United doivent être compatibles avec les caractéristiques architecturales de ce bâtiment tout en tendant à former un ensemble architectural cohérent avec les deux autres bâtiments du Musée des Beaux-Arts. Elles peuvent être d'expression contemporaine.

Le CPM partage la préoccupation de la Ville et de l'arrondissement de Ville-Marie quant à la qualité d'insertion du bâtiment. Celle-ci était aussi mise de l'avant, à propos du premier projet, dans l'avis du comité d'architecture et d'urbanisme de la Ville (celui de janvier 2007) de même que dans les conclusions du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (juin 2007). Le CPM estime que le défi posé n'a pas été résolu de façon convaincante dans le projet qui lui a été présenté. Certes, l'analyse des deux versions du projet démontre une simplification des volumes et du revêtement. De plus, le CPM considère qu'une inscription contemporaine et en contraste peut être un atout considérable si elle propose un faire-valoir de l'existant. Toutefois, à ses yeux, ce n'est pas le cas, en particulier dans la relation que l'agrandissement entretient avec sa voisine immédiate au Nord, qui semble écrasée par le nouveau volume. De plus, ce dernier ne dialogue pas suffisamment avec l'église, ce qui aurait pu se faire de différentes manières, que ce soit par les matériaux, les couleurs ou encore par l'assemblage de la maçonnerie. Certes, le marbre relie le pavillon à ceux de la rue Sherbrooke mais tant l'échelle des éléments que la couleur blanche forment un contraste trop marqué avec les caractéristiques architecturales et les coloris des immeubles voisins.

2. La restauration de l'église

Mise à part des précisions sur le nouvel usage de la nef, soit une salle de spectacles, et la confirmation d'une séparation entre celle-ci et le nouveau pavillon sur le plan de l'usage et de l'accès, la nouvelle version du projet ne fournit aucune information sur les travaux entrepris à l'extérieur ou à l'intérieur de l'église. Il faut toutefois préciser que, lors de la présentation au CPM, quelques informations sur le traitement des vitraux ont été fournies. Ceux-ci seraient démontés, restaurés et fixés dans un cadre qui serait apposé devant (vers l'intérieur du sanctuaire) d'un nouveau verre thermos. Tout en permettant de mieux conserver ces vitraux, cette solution modifiera l'apparence de l'église, ces derniers étant moins visibles de l'extérieur.

3. Les aménagements extérieurs

L'aménagement devant l'ancienne église n'est plus inclus dans le projet du musée (contrairement à la version 2007). Il sera révisé dans le cadre d'un projet plus vaste de réaménagement, mené par la Ville, des voies publiques autour du musée, en particulier de l'avenue du Musée. Toutefois, la bande de terrain en façade sur la rue Sherbrooke, entre l'église et la voie publique, appartient au musée. Y sont proposés un talus gazonné et quelques arbustes. Le CPM estime que cet aménagement devrait être conçu non seulement dans une perspective de développement d'une image d'ensemble pour le musée mais aussi dans une optique de mise en valeur du caractère spécifique de l'église et de la rue Sherbrooke dans son ensemble.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) estime que, malgré la simplification des volumes et du revêtement, la solution architecturale proposée pour le nouveau pavillon à l'arrière de l'église Erskine & American United ne répond pas entièrement aux critères de transition harmonieuse et de compatibilité énoncés dans le règlement qui encadre le projet (07-015). Il apprécie l'idée d'une expression contemporaine mais estime que le contraste est trop grand, tant dans les formes que dans les matériaux et les couleurs.

Bien que le projet en soit rendu à l'étape de la révision architecturale, le CPM se demande encore si la superficie consacrée aux espaces muséaux dans le nouveau pavillon d'art canadien sera suffisante, la collection d'art canadien lui ayant été présentée comme la plus grande au pays. Enfin, tout en comprenant qu'on ne puisse à la fois utiliser la nef à des fins muséologiques et conserver l'intégrité du sanctuaire, il aurait souhaité une plus grande intégration de l'église et du pavillon d'art canadien, par exemple par un parcours muséologique dans l'église et par un accès au pavillon à partir de l'entrée principale de la rue Sherbrooke.

Le CPM souhaite rencontrer les représentants du Musée et leurs architectes afin de mieux comprendre les projets spécifiques dans le contexte de l'ensemble des besoins et visées de l'institution.



La présidente

Le 24 octobre 2008

⁷ Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal 02-136 (codification administrative) :

[...]

13. Le Conseil exerce également les fonctions suivantes :

2° il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la ville, du comité exécutif, d'un conseil d'arrondissement ou d'un service de la Ville, des avis sur toute question relative à la protection et la mise en valeur du patrimoine.

[...]

² Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement 02-002 (codification administrative) :

[...]

Pour l'application des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa :

1° le conseil d'arrondissement doit informer le Conseil du patrimoine de Montréal de toute demande de permis ou certificats visée à ce paragraphe en même temps qu'il transmet la demande au comité consultatif de l'arrondissement.

[...]